

Image not found or type unknown



succession et droit du vivant

Par **cessy**, le **04/11/2012** à **13:07**

Bonjour,

Nous sommes mariés sous le régime de la communauté depuis 10 ans, nous vivons ensemble depuis 20 ans, nous avons 1 enfant en commun et 3 enfants d'un premier mariage du côté mari.

Nous avons construit notre maison il y a 4 ans, nous nous posons la question de savoir s'il faut faire un don au dernier vivant pour épargner le conjoint survivant par acte notarié, ou si la loi actuelle, votée par Nicolas Sarkozy, est suffisante pour que le bien ne soit pas vendu par les enfants et protéger le dernier vivant.

Merci